

# PROTCOLE DE LA CERTIFICATION

« Concevoir un bâtiment de type passif »

## INTRODUCTION

La certification professionnelle « Concevoir un bâtiment de type passif » a été élaborée par le certificateur PROPASSIF comme qualification dans le domaine de la construction particulièrement efficace en énergie sur le marché français.

### 1. Lieu d'examen

Les stagiaires auront la possibilité de réaliser le passage à l'examen en présentiel ou à distance :

- Au sein de notre siège : Propassif 110 rue Réaumur 75002 PARIS
- A distance par le biais de l'application : TEAMS

Pour garantir l'accompagnement nécessaire au bon déroulé de l'épreuve à distance, les mesures mises en place par PROPASSIF sont les suivantes :

- Durant l'inscription, PROPASSIF vérifie que le stagiaire a le matériel nécessaire pour suivre l'examen à distance dans de bonnes conditions.
- Propassif se charge d'envoyer un lien d'accès à l'épreuve virtuelle par e-mail.
- Avant le début de l'épreuve à distance, PROPASSIF s'assure de donner tous les éléments de connexion à la plateforme TEAMS, mettre en place des tests de connexion préalables et d'accompagner le stagiaire en cas de difficulté.
- Le jour de l'épreuve, 30 min avant l'heure de connexion officielle, une permanence est organisée chez PROPASSIF pour aider les stagiaires qui rencontrent des difficultés de connexion de dernière minute. Le stagiaire pourra s'il le souhaite demander par téléphone (Tel : 01 45 08 13 35) ou par mail : [formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr) avec une aide immédiate et personnalisée.

Enfin avant de le début de l'épreuve, qu'il s'agisse d'une épreuve à distance ou en présentielle, il sera demandé au stagiaire de présenter sa pièce d'identité et la convocation qu'il aura préalablement reçue par e-mail.

## 2. Convocation aux épreuves de certification

- Les stagiaires seront informés par la réception d'une convocation aux épreuves par e-mail.
- La convocation comprendra les informations suivantes :
  - Date et lieu
  - Déroulé de l'épreuve
  - Durée de l'épreuve
  - Consignes et matériels à prévoir
  - Modalités de rattrapage et de recours
- La convocation aux épreuves sera réalisée au moins 15 jours avant la date effective du passage à l'examen de la certification.
- Communication des consignes précises :
  - Carte d'identité et convocation à présenter avant l'épreuve
  - Mémoire format PDF à envoyer 48h avant à l'adresse suivante : [formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr)
  - Se munir d'un ordinateur portable pour la présentation de la soutenance
  - Téléchargement de l'application Team si l'examen a lieu à distance

## 3. Aménagement des conditions d'examen

- Les conditions d'examen pourront être adaptées en fonction de l'handicap du stagiaire :
  - accessibilité des locaux,
  - tiers-temps supplémentaire
  - aide physique ...
- Le stagiaire pourra se mettre en relation avec le référent handicap au 01 45 08 13 35 ou par e-mail à [formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr) pour que Propassif adapte au mieux les conditions d'examen. La demande devra être effectuée au moins 15 jours avant les épreuves pour permettre à Propassif de répondre à la requête du candidat afin qu'il puisse passer les épreuves dans des conditions justes et adaptées.
- Un justificatif (par exemple une carte mobilité inclusion – CMI) pourra être demandé par le référent handicap de chez Propassif pour répondre au mieux à la demande de réadaptation de l'épreuve.

## 4. Modalités d'évaluations

- Mémoire écrit répondant aux 6 compétences du référentiel de certification
- Présentation orale d'une durée de 30 min avec un temps de questions-réponses avec le jury d'une durée de 15 min
- Modalité de réalisation : En s'inscrivant à l'épreuve, le stagiaire recevra les modalités de rédaction du mémoire 2 mois avant la date de passage à l'épreuve. Le stagiaire disposera donc de 2 mois pour constituer son mémoire qui comportera : un descriptif détaillé du projet passif, les calculs réalisés sur le logiciel de conception PHPP ainsi que des plans à présenter. Le mémoire écrit devra être envoyé par e-mail ([formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr)) 48h avant la date effective de l'épreuve

## 5. Conditions pour se présenter à la certification

Pour se présenter à la certification, le candidat devra répondre à des prérequis qui sont les suivants :

- Avoir réalisé la formation CEPH – Concepteur Européen Bâtiment Passif
- Détenir un diplôme en lien avec le bâtiment, la construction ou posséder une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du bâtiment ou de la construction.
- Modalité de contrôle : le candidat devra compléter une demande d'inscription à la certification et fournir son ou ses diplômes ou tout justificatif d'expérience d'au moins 5 ans dans le milieu du bâtiment ou de la construction

## 6. Organisation des épreuves

**Pour assurer une organisation optimale des épreuves de certification, un responsable de l'organisation des épreuves est nommé et aura pour missions de :**

- Choisir et convoquer le jury
- Former et informer le jury sur les modalités de certification (grilles évaluation...)
- Organiser la session (matériel, salle, envoi des convocations stagiaire/jury)
- Préparer les sujets
- Contrôler les présences et les identités des candidats
- Organiser la surveillance des épreuves

Organisation des membres du jury :

- Afin de s'assurer du bon fonctionnement du jury, les modalités de passage de la certification ainsi que la grille d'évaluation lui sont remises 15 jours avant la tenue du jury. Celui-ci est en outre tenu de s'engager sur le respect des principes de déontologie et de bon déroulement des épreuves en signant **la charte des membres du jury**.

### Préparation et organisation des épreuves :

- Pour obtenir la certification professionnelle, le participant devra établir un mémoire complet qui reprendra en détail le projet du bâtiment passif qui peut être aussi bien un projet répondeur au label de rénovation EnerPHit ou un projet répondeur à un bâtiment BSE qu'il aura réalisé. La condition nécessite de pouvoir justifier de manière crédible que le candidat a réalisé la conception du bâtiment en totale responsabilité notamment avec le PHPP. Une hiérarchisation des éléments à fournir dans le mémoire sera fournie par Propassif et devra être respectée par le participant dans le montage de son dossier de certification : il s'agit des modalités de rédaction du mémoire. Si le candidat n'a pas réalisé de projet réel passif ; il aura la possibilité d'être évalué sur un projet fictif en cochant sur sa fiche « demande de projet passif fictif ». Propassif proposera alors une liste de projets fictifs qui permettra au candidat de réaliser un mémoire répondant aux exigences du référentiel de certification.

## 7. Déroulement des épreuves

- La remise des projets passifs fictifs sont remis 2 mois avant la date effective de l'épreuve pour permettre au candidat de réaliser son mémoire et sa soutenance dans les meilleures conditions.
- Matériel autorisé : ordinateur, calculatrice, notes
- Gestion des retards : Une tolérance de 10 minutes sera accordée, au-delà le candidat sera ne sera pas admis de l'épreuve mais aura la possibilité de repasser la certification à une date ultérieure. En cas d'un nouveau retard, le stagiaire devra reprendre le processus initial d'inscription à la certification, aucun remboursement ne sera accordé.
- Gestion des reports : le candidat aura la possibilité sous présentation d'un justificatif, de reporter 3 fois son épreuve de certification. Au-delà, le stagiaire devra reprendre le processus initial d'inscription à la certification, aucun remboursement ne sera accordé.
- Emargement : le candidat devra justifier sa présence à l'épreuve en signant la feuille d'emargement remis par Propassif.
- Contrôle des identités : avant le début de l'épreuve, le candidat devra présenter sa carte d'identité ainsi que la convocation à l'épreuve de certification qu'il aura préalablement reçue par e-mail.

## 8. Information des jurys des épreuves de certification

- La correction se réalise par le biais d'une grille d'évaluation que chaque membre du jury aura complétée durant l'épreuve. Une note moyenne sera attribuée selon les modalités de correction définies par la grille.

### Information sur le déroulement des épreuves :

- Mémoire écrit répondant aux 6 compétences du référentiel de certification
- Présentation orale d'une durée de 30 min avec un temps de questions-réponses avec le jury d'une durée de 15 min
  - Information sur la délibération du jury : En fin de journée, le jury se rassemble pour échanger sur les mémoires de chaque candidat ainsi que les résultats obtenus à travers la grille d'évaluation. Le résultat final est transmis sous un délai de 7 jours maximum.

## 9. Qualité des membres de jury aux épreuves de certification

- Liste des profils des membres du jury :
  - Un architecte
  - Un membre d'un bureau d'études
  - Le responsable pédagogique
- Indépendance du jury : Le jury n'est ni parent ni allié des candidats et le responsable pédagogique n'a pas participé à la formation

## 10. Formalisation de la décision du jury

- Un procès-verbal sera complété par le jury et sera validé par le certificateur Propassif
- Les signataires du procès-verbal pourront demander le retrait ou la modification de ses données personnelles par e-mail à [formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr)
- En cas de demande expresse par un membre du jury de faire retirer les données personnelles qui le concerne, Propassif s'engage à répondre à sa requête dans un délai de 15 jours.

## 11. Communication des résultats des épreuves

Après la réussite de la certification Propassif délivrera la certification professionnelle « Concevoir un bâtiment de type Passif » et l'enverra automatiquement par e-mail au candidat. Le candidat sera inscrit sur l'annuaire des certifiés publié par Propassif sur un site internet dédié : [www.propassif.fr](http://www.propassif.fr).

Le certifié pourra utiliser son titre professionnel (sans en modifier l'aspect), pour ses besoins publicitaires. Propassif se réserve le droit d'actions légales en cas de manquement.

La communication des résultats de l'épreuve se fera sous un délai de 7 jours maximum et le parchemin sera envoyé au plus tard 3 semaines après l'épreuve par e-mail.

## 12. Absences aux épreuves

Le stagiaire doit avertir par e-mail en cas de désistement à [formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr)

En cas d'absence non justifiée et non avertie, aucun remboursement ne sera accordé.

Le stagiaire devra reprendre le processus initial d'inscription à la certification s'il souhaite repasser l'épreuve.

- En cas de force majeure\* sur présentation d'un justificatif Propassif procédera au remboursement des frais liés à votre inscription ou proposera un report avec une nouvelle date de passage.

Dans le cas où l'absence ne constitue pas un cas de force majeure\*, aucun remboursement et aucun recours ne seront accordés.

\*Cas de force majeure :

- Refus de l'employeur préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et le passage de l'épreuve
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire.

### 13. Rattrapages aux épreuves de certification

- Les candidats n'ayant pas obtenu au moins 50% des points devront repasser l'épreuve lors d'un nouveau passage durant le jury. S'il s'agit d'un projet réel, le candidat pourra repasser l'épreuve avec le même sujet. Dans le cas d'un projet fictif, un nouveau projet sera transmis aux candidats ayant échoués.
- Seuls les candidats ayant obtenu 50% des points obtiendront leur certification.

### 14. Infractions

- En cas de fraude avérée, le participant sera exclu de l'épreuve et ne pourra pas se représenter. Dans ce cas, les frais d'examen ne seront pas remboursés. Les participants impliqués dans la fraude pourront exercer un droit de recours. (Cf 16. Recours).

### 15. Délivrance du parchemin

- La certification sera envoyée par e-mail au stagiaire dans un délai maximum de 15 jours.

### 16. Recours

- Le candidat qui souhaiterait déposer un recours à la possibilité de le faire par courrier postal avec recommandé accusé de réception à Propassif 110 rue Réaumur 75002 Paris. Selon le motif avéré ou non du recours, Propassif s'engage dans un premier temps à trouver une solution à l'amiable sous 15 jours lors d'un entretien physique organisé en présence du dépositaire et du président du jury. Après cet entretien, une décision définitive sera rendue sous 15 jours.

## 17. Amélioration continue de la certification

Propassif assure la qualité de sa certification par la mise en place d'un **processus d'amélioration continue de la certification**.

La démarche d'amélioration continue consistera à évaluer l'ensemble des acteurs de la certification (membres du jury, participants à la certification) par le biais d'enquêtes de satisfaction et le recueil d'information consignés dans le procès-verbal. Toute information permettant l'amélioration du processus de certification sera obligatoirement notée dans un tableau de suivi des dysfonctionnements et réclamations. L'objectif de ce processus sera de solutionner les éventuelles problématiques rencontrées lors des évaluations et ou de répondre aux recommandations permettant d'améliorer le processus en cours.

Les éléments suivants seront analysés en vue de faire évoluer le processus de certification

- Les éventuels recours et les dysfonctionnements dans le processus de certification consignés dans le procès-verbal
- Les évaluations de satisfaction des candidats
- Les taux de réussites

Une réunion annuelle du conseil de perfectionnement, composé des membres du jury dans l'année écoulée, statuera sur l'amélioration du processus de certification et l'évolution de la certification

## 18. Politique RGPD

- Conservation des données personnelles : Le stagiaire sera informé de la conservation des données lors de son inscription à la certification. Il aura la possibilité de demander le retrait ou la modification de ses données personnelles par e-mail à [formation@propassif.fr](mailto:formation@propassif.fr)
- En cas de demande expresse par le candidat de faire retirer les données personnelles qui le concerne, Propassif s'engage à répondre à sa requête dans un délai de 15 jours.

# Référentiel de certification



## Modalités d'évaluation : Rédaction d'un mémoire et présentation orale devant un jury

L'évaluation se fait à partir d'un mémoire rédigé puis présenté oralement devant un jury. Ce mémoire présentera un projet de conception d'un bâtiment de type passif réalisé ou en l'absence d'un projet réalisé le candidat se verra confié un scénario fictif d'un projet passif. La réalisation et la présentation de ce mémoire sur la base d'un projet réel ou fictif devra comporter un descriptif détaillé des compétences acquises (situations professionnelles de conception, de dessin, de calcul et d'interprétation des résultats, réalisation de plans de masse, rapport détaillé du projet expliquant la phase de conception et les moyens mis en œuvre pour atteindre le standard passif)

Le mémoire devra comporter les éléments suivants :

- **Dessins réalisés avec un outil de CAD qui comporteront :**
  - L'enveloppe du bâtiment avec leurs caractéristiques
  - Les points de détails importants pour une construction sans ponts thermique
  - La couche étanche à l'air ainsi que la valeur cible de l'exigence du standard passif
  - Le système de ventilation (centrale de ventilation, spécifications de l'appareil, réseau de ventilation, cheminement de l'air)
  - La production et la distribution de chaleur
  - La protection contre la chaleur en été (protections solaires)
- **Le plan de masse**
- **Les plans d'étage de tous les niveaux** (Rdc, étage, et sous-sol)
- **Une coupe** (la coupe étant réalisée au niveau d'au moins une fenêtre)
- **Toutes les façades**
- **Le PHPP** (tous les onglets) du projet

50% du total des points du barème sont nécessaires pour valider la certification.



# Référentiel de certification

<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES</p> <p><i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales</i></p>	<p>REFERENTIEL D'ÉVALUATION</p> <p><i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p>	
	<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION</p>
<p><b>Compétence 1 : Concevoir et dessiner l'enveloppe du bâtiment passif</b> (dalle de sol, toit, plafond, cave, murs extérieurs, murs intérieurs et détails de connexion entre les éléments) en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux afin d'assurer une valeur U optimale (perte moyenne de chaleur par m2)</p>	<p>Mémoire comportant des dessins réalisés graphiquement et par le biais du codage sur logiciel et description détaillée des modalités de conception.</p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mémoire écrit et soutenance orale</p> <p><b>Durée de l'épreuve :</b> 2 heures</p> <p><b>Type de travail :</b> mémoire individuel</p> <p><b>Lieu de l'examen :</b> en centre</p> <p><b>Modalités d'organisation :</b> soutenance et évaluation du travail écrit par un jury des professionnels (architecte, bureau d'études et responsable pédagogique)</p>	<p>Tous les éléments sont présents sur le dessin (dalle de sol, toit, plafond, cave, murs extérieurs et intérieurs)</p> <p>Les détails de connexion critiques sont précisés</p> <p>Une couche étanche est dessinée dans une section et dans au moins un plan d'étage</p> <p>Des informations écrites sont apportées et expliquées oralement concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le type de structure</li> <li>- les valeurs U ou l'épaisseur des isolations</li> <li>- les cadres et le type de vitrage des fenêtres</li> </ul>

# Référentiel de certification



<p><b>Compétence 2 : Concevoir et dessiner la ventilation du bâtiment passif à récupération de chaleur</b> en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux afin d'assurer une valeur U optimale économiquement (perte moyenne de chaleur par m2) ainsi que le respect des principes d'hygiène de l'air</p>	<p>Présentation des dessins réalisés graphiquement et par le biais du codage sur logiciel. Description détaillée des modalités de conception de la ventilation dans le respect des principes d'hygiène de l'air.</p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mémoire écrit et soutenance orale <b>Durée de l'épreuve :</b> 2 heures <b>Type de travail :</b> mémoire individuel <b>Lieu de l'examen :</b> en centre <b>Modalités d'organisation :</b> soutenance et évaluation du travail écrit par un jury des professionnels (architecte, bureau d'études et responsable pédagogique)</p>	<p>Les conduits d'airs ainsi que les zones d'extraction sont identifiés et correctement positionnés L'appareil est dans un endroit approprié thermiquement et au niveau confort Une information écrite est apportée concernant l'unité de ventilation</p>
<p><b>Compétence 3: Concevoir et dessiner le système de production/alimentation de chaleur</b> (système ECS [Eau Chaude Sanitaire], source de chaleur et système de distribution) du bâtiment passif en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux afin de répondre au besoin de chauffage et aux critères de confort du bâtiment passif.</p>	<p>Présentation des dessins réalisés graphiquement et par le biais du codage sur logiciel et description du système de production/alimentation de chaleur.</p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mémoire écrit et soutenance orale <b>Durée de l'épreuve :</b> 2 heures <b>Type de travail :</b> mémoire individuel <b>Lieu de l'examen :</b> en centre <b>Modalités d'organisation :</b> soutenance et évaluation du travail écrit par un jury des professionnels (architecte, bureau d'études et responsable pédagogique)</p>	<p>Les conduits sont identifiés et correctement positionnés L'appareil est dans un endroit approprié Les pièces sont correctement agencées en fonction de la répartition thermique Une information écrite est apportée concernant la fourniture de chaleur, l'efficacité de chaleur et l'efficacité électrique</p>

# Référentiel de certification



<p><b>Compétence 4: Concevoir et dessiner les fenêtres et le système d'occultation du bâtiment passif</b> en tenant compte de la production thermique, de l'étanchéité à l'air, du climat, des propriétés des matériaux ainsi que de l'orientation du bâtiment afin d'assurer une valeur U optimale (perte moyenne de chaleur par m2) et un confort visuel adéquat.</p>	<p>Présentation des dessins des fenêtres réalisés graphiquement et démonstration du codage sur logiciel. Description détaillée des modalités de conception des fenêtres et du système d'occultation.</p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mémoire écrit et soutenance orale <b>Durée de l'épreuve :</b> 2 heures <b>Type de travail :</b> mémoire individuel <b>Lieu de l'examen :</b> en centre <b>Modalités d'organisation :</b> soutenance et évaluation du travail écrit par un jury des professionnels (architecte, bureau d'études et responsable pédagogique)</p>	<p>Les cadres et les types de vitrages sont adéquats La fenêtre est correctement positionnée dans la couche d'isolation La surface des fenêtres est correctement répartie sur l'enveloppe La protection solaire des fenêtres a été indiquée dans les dessins</p>
<p><b>Compétence 5 : Réaliser d'un bilan énergétique du bâtiment passif</b> en calculant les déperditions et les gains d'énergie dus aux transmissions, ventilations, étanchéités, ponts thermiques, ombrages, apports solaires et sources de chauffage en utilisant les paramètres du logiciel PHPP pour réduire les surcoûts.</p>	<p>Présentation des feuilles de calculs et description des résultats de déperditions et gains d'énergie. Explication orale du bilan et des résultats obtenus sur le logiciel PHPP.</p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mémoire écrit et soutenance orale <b>Durée de l'épreuve :</b> 2 heures <b>Type de travail :</b> mémoire individuel <b>Lieu de l'examen :</b> en centre <b>Modalités d'organisation :</b> soutenance et</p>	<p>Le raisonnement est logique et correct Les formules sont justes et correctement exploitées Les valeurs et symboles utilisés sont corrects</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le résultat est juste et correctement interprété</li> </ul>

# Référentiel de certification



	évaluation du travail écrit par un jury des professionnels (architecte, bureau d'études et responsable pédagogique)	
<b>Compétence 6 : Evaluer l'efficacité énergétique et du coût économique du bâtiment passif</b> en tenant compte du cycle de vie du bâtiment, du coût de l'énergie, des techniques de construction, des matériaux choisis afin de garantir l'efficacité économique et le retour sur investissement de la construction passive.	<p>Présentation des feuilles de calculs et des résultats. Argumentaire et explication orale des résultats ayant permis l'atteinte de l'efficacité économique et le retour sur investissement</p> <p><b>Type d'épreuve :</b> mémoire écrit et soutenance orale</p> <p><b>Durée de l'épreuve :</b> 2 heures</p> <p><b>Type de travail :</b> mémoire individuel</p> <p><b>Lieu de l'examen :</b> en centre</p> <p><b>Modalités d'organisation :</b> soutenance et évaluation du travail écrit par un jury des professionnels (architecte, bureau d'études et responsable pédagogique)</p>	<p>Le raisonnement est logique et juste</p> <p>L'ensemble des facteurs influant sur le coût sont pris en compte</p> <p>Les formules mathématiques sont justes et correctement exploitées</p> <p>Le prix de revient est juste et correctement interprété en termes de retour sur investissement.</p>